

Rambouillet, le - 4 JUIL 2014

## IMPORTANT

Mesdames et Messieurs les Maires Desservis par des circuits spéciaux Pour se rendre dans les établissements scolaires de RAMBOUILLET

OBJET:

Transport scolaire vers les établissements Scolaires de RAMBOUILLET

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Des enfants de votre commune sont scolarisés au lycée Louis Bascan ou dans un collège à RAMBOUILLET, un service spécial de transport scolaire est mis en place pour desservir votre commune et les communes environnantes vers ces établissements.

Je vous rappelle les conditions d'éligibilité au transport scolaire spécial, l'enfant doit :

- résider en Ile-de-France.
- être âgé de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année scolaire de souscription,
- suivre un enseignement du premier ou du second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association.
- être scolarisé avec le statut d'externe ou demi-pensionnaire,
- être domicilié à 3 kilomètres ou plus de l'établissement scolaire.

Le titre de transport donne droit, pour les jours de classe, à un seul aller-retour par jour sur le trajet domicile - école.

Le STIF a fixé le tarif du titre de transport, quelque soit la longueur du trajet, à 297,10 € pour les élèves éligibles et 849,70 € pour les élèves ne remplissant pas les conditions d'éligibilité tels que les étudiants.

Le Conseil Général des Yvelines a fixé le montant de l'aide départementale à 195,00 € pour tout élève empruntant les circuits spéciaux scolaires pour l'année scolaire 2014/2015.

En conséquence, le coût du titre de transport à la charge de la famille s'élève à :

- l'enfant remplit ces conditions : 102,10 €.
- l'enfant ne remplit pas les conditions d'éligibilité : 849,70 €.

Il est recommandé aux familles de contacter le S.I.T.E.R.R. pour toute inscription qui leur donnera les explications nécessaires à ce transport.

Je vous adresse, ci-joint, la notice explicative pour télécharger le formulaire de transport scolaire pour l'année 2014/2015 sur le site du STIF accompagné d'un guide relatif aux transports scolaires en Ile-de-France.

Les dossiers de demande de carte scolaire dûment complétés et signés par la famille et l'établissement scolaire accompagnés du règlement devront parvenir au S.I.T.E.R.R. au plus tard le 8 septembre 2013.

En aucun cas, l'élève transporté ne doit voyager avec une carte lmagin'R qui n'a aucune valeur sur des circuits spéciaux.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre le secrétariat au 01.34.83.68.90 tous les jours de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.

Le transporteur chargé d'assurer ce service est la société TEIXEIRA VOYAGES.

Restant à votre disposition, veuillez croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président.

Pierre-Marie MICHEL